

**Fiche de poste**  
**Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste de circonscription à valence EPS**  
**Clamecy-Val de Loire**

**CADRE GENERAL ET REFERENCE : CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE**

Secteur d'intervention : Circonscription Clamecy-Val de Loire

Lieu de rattachement : Inspection à Clamecy

***Les missions et conditions d'exercices des conseillers pédagogiques de circonscription sont définis par le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).***

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

**MISSIONS**

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription de Clamecy Val de Loire.

Ses missions sont celles d'un conseiller de circonscription :

- **Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution de leur pratique professionnelle** (programmes d'enseignement, projets de classe, de cycle ou d'école, appui au développement de projets innovants).
- **Conduire des observations de pratiques de classe et des entretiens de suivi en apportant des conseils personnalisés** (accompagnement des néo-titulaires, étudiants contractuels alternants et stagiaires...)
- **Contribuer à la formation initiale ou continue des professeurs du premier degré**
- **Collaborer avec les autres conseillers pédagogiques, les inspecteurs, les partenaires.**
- **Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative notamment en assurant le suivi et l'analyse des évaluations nationales.**
- **Assurer une veille et une diffusion des connaissances et des innovations en sciences de l'éducation.**
- **Conseiller l'IEN, dont il est un collaborateur de premier plan, et représenter ce dernier pour des actions d'information ou de communication**
- **Promouvoir la mutualisation, le travail en équipe et les pratiques innovantes au sein de la circonscription.**

**En outre, le CPC généraliste à dominante EPS sera chargé des différentes missions relatives à l'Education Physique et sportive dans le 1<sup>er</sup> degré (voir annexe)**

### COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :

- Capacité à accompagner et à conseiller les enseignants.
- Aptitudes à concevoir et à mettre en œuvre des actions de formation.
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Disposer de qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion et de respect de la confidentialité ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques et les nouvelles technologies.

### PARTICULARITÉS

**Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2025-2026**

Poste à temps plein vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

#### **Déplacements possibles dans différents établissements.**

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

### CANDIDATURE

**Envoyer CV et lettre de motivation pour le lundi 17 février 2025 à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :**

**adj.i58@ac-dijon.fr**

**Annexe précisant les principales missions EPS  
Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste à valence EPS  
Clamecy-Val de Loire**

**ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE**

- Assurer le suivi des dossiers sorties scolaires (aide à l'élaboration et gestion des dossiers voyage scolaire).
- Informer et renseigner les directeurs en matière de sécurité des activités EPS et d'encadrement des sorties scolaires.
- Organiser des sessions d'agrément à destination des Intervenants bénévoles (natation, cyclo et kayak).
- Assurer le suivi des dossiers relatifs aux intervenants extérieurs (bénévoles et/ou éducateurs territoriaux et associatifs).
- Constituer des réseaux avec les associations sportives locales et les collectivités locales.
- Favoriser le développement du sport scolaire (aide à la mise en œuvre de modules d'apprentissage en EPS, organisation et animation de rencontres sportives USEP ou non).
- Participer à l'appui technique des écoles en termes de matériel et d'installations sportives.

**CONTRIBUTION A LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS**

- Organiser et conduire des actions de formations EPS en circonscription et au niveau départemental à destination des enseignants des 3 cycles.
- Conduire des actions de formations spécifiques à la demande des équipes d'école.
- Favoriser le développement du sport scolaire en animant et participant aux temps de formation

**CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE**

- Favoriser le développement du sport scolaire notamment dans le cadre de l'accompagnement des écoles dans la mise en œuvre des « 30' APQ ».
- Promouvoir les pratiques physiques sportives innovantes au travers des formations.
- Participer à l'élaboration de documents pédagogiques et produire des outils dans le cadre du groupe technique départemental EPS.
- Assurer la gestion et le suivi de la natation scolaire en collaboration étroite avec les responsables des structures territoriales.
- Accompagner les différents dispositifs de validation de compétences (SRAV, ASNS, aisance aquatique, APER, apprendre à porter secours).